



Mise en ligne le 29 juin 2024

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 19  
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-69  
Conseil Municipal du 26 Juin 2024

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – P. ORMECHE donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD – S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER – P. ORMECHE – K. PERROIS – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. DELIMOGES – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : W. BOURGEAU

#### Cession terrain 4bis allée des écureuils

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis du service des Domaines en date du 11 Mars 2024 sur une parcelle communale cadastrée AR 17 d'une superficie de 812 M2,  
VU le certificat d'urbanisme opérationnel délivré le 15 Mai 2024,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite procéder à la vente de cette parcelle située 4Bis Allée des Ecureuils

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur GRELLIER et Madame LAGARDE qui souhaitent en faire l'acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D'ACCEPTER la vente du terrain communal cadastré AR 17 au profit de Monsieur GRELLIER et Madame LAGARDE au prix de 30 000 Euros,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces y afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.